

FINANCE : Paris et Berlin veulent réactiver la «liste noire»

Date de parution: Vendredi 4 avril 2008

Auteur: Sylvain Besson, Paris

PARADIS FISCAUX. Une réunion doit se tenir pour évaluer le degré de coopération des pays.

L'offensive menée par Paris et Berlin contre les paradis fiscaux se poursuit. Le ministre français du Budget, Eric Woerth, a évoqué mercredi la possibilité de prendre des «mesures de rétorsion» à leur encontre au sein de l'OCDE. «Avec Peer Steinbrück [ministre allemand des Finances], nous allons, je l'espère, coprésider une réunion de ministres de l'OCDE» afin de réactiver la «liste noire» des pays jugés non coopératifs, a-t-il expliqué devant des députés de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Selon lui, un «point très précis» sera fait en mai, au sein de l'OCDE, «sur les pays qu'il faut réintroduire sur la liste noire». Celle-ci ne comprend aujourd'hui que trois Etats: le Liechtenstein, Andorre et Monaco. Mais le ministre français envisage de «reclassifier» certains pays qui ont souscrit aux principes de l'OCDE - transparence, entraide en matière fiscale... - si leur coopération s'avère insuffisante dans les faits. Aucun fonctionnaire de l'OCDE n'était en mesure, jeudi, de préciser quand la réunion évoquée par Eric Woerth aurait lieu.

Au sein de l'organisation, on explique que le retour de pays sur la liste noire n'est pas envisagé, mais que les discussions sur les Etats accusés de «concurrence fiscale déloyale» vont se poursuivre. La liste noire, qui comprenait à l'origine sept noms, avait été publiée pour la première fois en 2002, au moment où les relations entre les grands pays membres de l'OCDE et les places financières offshore étaient particulièrement tendues.

Un diplomate suisse spécialiste des questions fiscales a réagi avec surprise, jeudi, aux propos du ministre français: «C'est une déclaration politique. Il n'est pas question de remettre des pays sur cette liste», explique cette source en rappelant que l'inscription sur la liste de l'OCDE est soumise à des critères techniques «assez stricts».

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch